

**EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DU TERRITOIRE
DU PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ETOILE**

Séance du 27 mars 2017

Le 27 mars 2017 à 18h00, le Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile, régulièrement convoqué s'est réuni en nombre prescrit par la loi sous la présidence de Madame Sylvia BARTHELEMY, Présidente, Monsieur Giovanni SCHIPANI a été désigné secrétaire de séance.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Pascal AGOSTINI ; Philippe AMY ; Patrick ARNOUX ; Marie-Hélène ARFI-BONGIOVANNI ; Sylvia BARTHELEMY ; Patrick BIAVA ; Alain BOUTBOUL ; Maurice CAPEL ; Pierre COULOMB ; Sylvia DERAÏ-GIMBERT ; Bernard DESTROST ; Antoine DI CIACCIO ; Sylvie FANEGO ; Bruno FOTI ; Julie GABRIEL ; Danièle GARCIA ; Gérard GAZAY ; Danièle GIRAUD ; Alain GREGOIRE ; Stéphanie HARKANE ; Muriel HENRY ; Dominique HONETZY ; André JULLIEN ; Michel LAN ; Jean-Marie LEONARDIS ; France LEROY ; Jeannine LEVASSEUR ; Rémi MARCENGO ; Jocelyne MARCON ; David MASCARELLI ; Joëlle MELIN ; Danielle MENET ; Yves MESNARD ; Robert MIECHAMP ; Véronique MIQUELLY ; Pierre MINGAUD ; Léo MOURNAUD ; Patricia PELLEN ; Christiane PETETIN ; Serge PEROTTINO ; Christine PRETOT ; Monique RAVEL ; Raymond ROCCHIA ; Alain ROUSSET ; Vincent RUSCONI ; Giovanni SCHIPANI ; Madeleine VAICBOURDT.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Patrick PIN représenté par Sylvie FANEGO
Daniel FONTAINE représenté par Dominique HONETZY
Hélène TRIC représenté par Marie-Hélène ARFI-BONGIOVANNI
Hélène LUNETTA représentée par Monique RAVEL
Mohammed SALEM représenté par Vincent RUSCONI
Geneviève MORFIN représentée par Giovanni SCHIPANI
Magali GIOVANNANGELI représentée par Antoine DI CIACCIO
Denis GRANDJEAN représenté par Muriel HENRY
Christophe SZABO DE EDELENYI représenté par Alain BOUTBOUL
Sophie ARTARIA-AMARANTINIS représentée par Danielle MENET
Laurent COLOMBANI représenté par Alain GREGOIRE

CT4/270317/37

Sur le rapport de Pierre COULOMB

Approbation de l'avenant n° 1 à la convention de financement des études d'avant-projet détaillé, projet et des travaux de réalisation dans le cadre du Pôle d'Echanges multimodal d'Aubagne

Le pôle d'échanges d'Aubagne est un équipement majeur du réseau de transport du Territoire de l'aire métropolitaine marseillaise qui rassemble les principaux services de mobilité : la ligne TER Marseille – Toulon, les lignes de cars métropolitains à destination de Marseille, Aix-en-Provence, La Ciotat, le réseau urbain « Les Lignes de l'Agglo » et un parking de 200 places.

La réalisation du projet Val'Tram nécessite la démolition du bâtiment « Point Accueil », qui assure les fonctions de billetterie/information voyageur des services de transports métropolitains. Il est proposé de relocaliser ses fonctions à l'intérieur du bâtiment voyageur gare, dans une approche multimodale « train/car/bus ».

Aussi, l'Etat, la Région PACA, le Département des Bouches-du-Rhône, la SNCF, la ville d'Aubagne et la Métropole d'Aix-Marseille-Provence ont décidé de poursuivre les travaux d'aménagement de la gare d'Aubagne en vue d'améliorer le service rendu à l'usager. Une convention de financement des études d'avant-projet détaillé, projet et des travaux de réalisation a été votée au dernier trimestre 2015, dont le programme comprend les éléments suivants :

- La création d'une coque commerciale pour la boutique du quotidien ;
- La reprise de l'espace de vente existant ;
- La création d'un local de repos pour les chauffeurs de la gare routière ;
- Le réaménagement complet du hall d'accueil, avec la reprise de la signalétique fixe de la gare et l'installation d'un afficheur dynamique ;
- La mise en accessibilité du bâtiment avec mise en place de portes automatiques et de balises sonores de localisation sur le parvis et l'espace de vente et l'amélioration de l'éclairage du hall ;
- La création d'un bureau pour l'agent d'escale.

Le coût de cette opération est estimé à 868 000 € HT. La convention initiale prévoyait le plan de financement suivant :

- SNCF Gare & Connexion à hauteur de 75 200 € HT ;
- SNCF DDTER à hauteur de 72 400 € HT ;
- un financement FEDER demandé à hauteur de 369 000 € HT ;
- la Région PACA à hauteur de 267 550 € HT ;
- la Métropole d'Aix-Marseille-Provence à hauteur de 83 850 € HT.

La présente délibération propose la révision du plan de financement des partenaires. La subvention FEDER obtenue lors en octobre 2016 est au final de 315 000 €. Le delta financier, soit 54 000 €, est à répartir entre la Région PACA à hauteur de 42 950 € et la Métropole d'Aix-Marseille-Provence à hauteur de 11 050 €.

Le nouveau plan de financement est le suivant :

- SNCF Gare & Connexion à hauteur de 75 200 € HT ;
- SNCF DDTER à hauteur de 72 400 € HT ;
- Financement FEDER obtenu de 315 000 € HT ;
- Le Conseil Régional PACA à hauteur de 310 500 € HT ;
- La Métropole d'Aix-Marseille-Provence à hauteur de 94 900 € HT.

La réalisation de ces aménagements est prévue pour la fin de l'année 2017.

Au vu de ce qui précède, Madame la Présidente propose au Conseil de Territoire de donner un avis favorable à la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La loi n°85-704 du 12 juillet 1985 sur la maîtrise d'ouvrage publique ;
- La loi n° 82-1153 d'orientation des Transports Intérieurs du 30 décembre 1982 ;

Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20170327-CT4-270317-37- DE Date de télétransmission : 18/04/2017 Date de réception préfecture : 18/04/2017
--

- Les lois sur le handicap, n° 75-534 du 30 juin 1975, n° 2005-102 du 11 février 2005 et n° 015-988 du 5 août 2015 ;
- La loi n° 2014-872 du 4 août 2014 portant réforme ferroviaire et ses décrets d'application ;
- La compétence en matière de transport de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence ;
- La convention de financement des études d'avant-projet détaillé, projet et des travaux de réalisation en gare d'Aubagne entre la Métropole d'Aix-Marseille-Provence, l'Etat, la Région PACA, le Département des Bouches-du-Rhône, la ville d'Aubagne et la SNCF ;
- Le projet d'avenant n° 1 à cette convention de financement ;
- La saisine du Conseil de la Métropole en date du 14 mars 2017.

Considérant

- Que les travaux du bâtiment voyageur en gare d'Aubagne sont nécessaires, notamment dans le cadre de la réalisation du projet Val'Tram ;
- Qu'il convient d'ajuster le plan de financement avec le montant exact de la subvention FEDER.

Oui le rapport ci-dessus,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

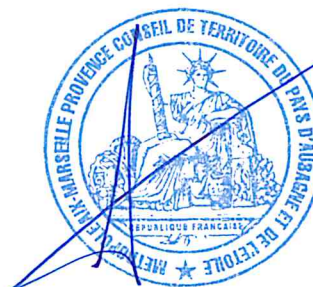
Article unique :

De donner un avis favorable à l'avenant n° 1 à la convention de financement des études d'avant-projet détaillé, projet et des travaux de réalisation en gare d'Aubagne entre la Métropole d'Aix-Marseille-Provence, l'Etat, la Région PACA, le Département des Bouches-du-Rhône, la ville d'Aubagne et la SNCF, annexé à la présente délibération.

AVIS FAVORABLE
1 abstention : Joëlle MELIN

Certifié Conforme
La Présidente du Conseil de Territoire

Sylvia BARTHELEMY



Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170327-CT4-270317-37-
DE
Date de télétransmission : 18/04/2017
Date de réception préfecture : 18/04/2017

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170327-CT4-270317-37-
DE
Date de télétransmission : 18/04/2017
Date de réception préfecture : 18/04/2017